

## **Lettre ouverte des accueillants familiaux aux candidats à la présidentielle 2012**

Madame, Monsieur,

L'association Famidac, représentant les accueillants familiaux de France, leurs partenaires ainsi que 50 associations départementales, souhaite attirer votre attention sur l'accueil familial, un mode de prise en charge professionnel, chaleureux, économique et encore trop peu développé.

Plusieurs millions de personnes handicapées ou âgées sont mal logées, mal accompagnées, manquent de soins et d'attention... ou, faute d'alternatives, restent trop longtemps hospitalisées.

Avec des réponses "classiques" coûtant des milliards d'euros de dépenses supplémentaires, ces sujets inspirent malheureusement plus de craintes que de perspectives...

Le premier tour de la présidentielle va-t-il avoir lieu sans qu'AUCUN des candidats ne propose des alternatives crédibles ?

**A mi-chemin entre le maintien à domicile et la prise en charge en établissement, l'accueil familial ne génère pourtant aucune dépense supplémentaire ; bien au contraire : c'est une source d'économies pour la société, favorisant la création d'emplois de proximité non délocalisables, contribuant à la revitalisation des territoires ruraux.**

Développer l'accueil familial, c'est entendre la souffrance des personnes dépendantes et de leurs familles en créant chaque année des milliers de places d'accueil à temps complet, temporaire, séquentiel ou de jour, et ceci sans mobiliser aucun investissement public.

Les quelques 10.000 accueillants familiaux de France attendent simplement un véritable statut professionnel, comparable à celui des Assistants Familiaux, assorti d'une formation "coeur de métier" et d'un suivi de qualité.

Des membres de notre association sont prêts à vous rencontrer pour vous fournir toutes les explications dont vous auriez besoin sur l'accueil familial social (personnes âgées, adultes handicapés) ou thérapeutique (malades, convalescents).

Dans l'attente de votre réponse et comptant sur votre sens du devoir envers les personnes dépendantes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations citoyennes.

Pour l'association Famidac

Étienne Frommelt, Président



## Précisions :

*"L'accueil à titre onéreux, par des particuliers, de personnes âgées ou adultes handicapées, constitue une réponse adaptée, parmi la palette des réponses offertes aux personnes âgées ou handicapées qui ne désirent plus ou ne peuvent plus, en raison de leur perte d'autonomie ou de leur handicap, demeurer à leur domicile. Elle leur permet de bénéficier d'un mode d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement ou de répondre à des situations de prise en charge temporaire, pendant des vacances ou après une hospitalisation.*

*Ce mode d'accueil, que le Gouvernement souhaite développer parce qu'il répond à une attente forte de ces personnes et de leur famille, constitue une formule souple, recherchée en raison des avantages qu'elle présente. Elle permet généralement, par la proximité géographique du lieu de l'accueil, à la personne âgée ou handicapée, de maintenir des liens tissés avec son environnement antérieur tout en lui offrant un cadre familial et sécurisant. Elle présente également un grand intérêt pour la collectivité, par le potentiel d'emplois qu'elle représente."*

Source : [JORF n°0205 du 4 septembre 2010](#), page 16211, texte n° 23 (préambule du Contrat type d'accueil de personnes âgées ou handicapées adultes).

Les accueils peuvent être permanents, temporaires ou séquentiels, à temps plein ou à temps partiel (de jour ou de nuit).

Coût pour la collectivité : 0€ d'investissement public et des frais de fonctionnement inférieurs à ceux des établissements.

- 2 personnes accueillies = 1 emploi de proximité et 2 places ou logements libérés.
- une modification de l'[article L441-3](#) du CASF permettrait aux accueillants familiaux agréés d'accueillir, sous la responsabilité d'un établissement médico-social, des personnes adultes malades, convalescentes, en difficulté ou en perte d'autonomie.

Il s'agirait, en quelque sorte, d'un élargissement de [l'accueil familial thérapeutique](#) à des pathologies ne relevant pas de la psychiatrie, et d'une source d'économies pour la Sécurité Sociale. Voir [la proposition que nous avons transmise, en septembre 2011, à Roselyne Bachelot Narquin](#), ministre des solidarités et de la cohésion sociale... restée pour l'instant sans suite.

Mode de prise en charge	Coût moyen/jour
Hospitalisation	De 450 à 800 €
Accueil familial thérapeutique	240 €
Accueil familial "social"	60 €